



la CGT trésor Corse du Sud

COMPTE RENDU DE LA CAP DE CATEGORIE B DU 18 mars 2010

Etaient présents :

Pour la Direction : M. Aguilera, M. Grosjean, M. Cruciani, Mme Facchin, Mme Courtaud et M. Dallemer

Mme Zampini pour le service du Personnel

Pour la CGT : Mme Bertrand, Mme Peretti

Pour FO : M. Caillaud, M. Peretti-Stefani, Mme Pellegrini, M. Leca, M. Clarac

TABLEAU D'AVANCEMENT DE C2 en C1

Aucun agent de plus de 58 ans ne figurant dans ce tableau, seules les règles RH s'appliquent :

- Ancienneté dans l'échelon
- Cumul de la notation sur 3 ans
- Si égalité, partage au niveau de l'ancienneté dans l'échelon.

La CGT a rappelé son opposition à la prise en compte de la notation comme 2^{ème} critère de classement.

Les quotas sont les suivants : $2.30 = 3 + 1 = 4$

Les proposés classés sont les suivants :

- **Mme CAPROSSI Marie ange**
- **Mme GIANNESINI Marie Claire**
- **M. SUSINI Joseph**
- **Mme OGOR Annick**

Un agent s'est vu exclure du tableau à cause d'une note négative en 2009.

Pour cette raison et en contestation de la prise en compte de la note comme 2^{ème} critère, la CGT a voté contre.

- **CGT : contre**
- **FO : abstention**

TABLEAU D'AVANCEMENT DE C1 en CP

La règle concernant les + de 58 ans étant appliquée sur ce tableau, le classement s'en trouve un peu bouleversé mais, par chance, ne change rien à la liste de noms des promus. Les 2 classés mais pas nommés de 2009 passent en 2^{ème} et 3^{ème} position.

La CGT déplore une fois de plus que la note sur 3 années soit le facteur déterminant numéro 2. Elle souhaite en effet, que le critère de l'ancienneté dans l'échelon passe avant celui de la notation, plus subjectif.

Les quotas sont les suivants : $6.20 = 7 + 1 = 8$

Les proposés classés sont les suivants :

- **Mme FENAROLI Elisabeth**
- **M. NOTEBAERT Jean Michel**
- **M. CELLI Jean Sébastien**
- **Mme PELLEGRINI Dominique**
- **Mme BERETTI Dominique**
- **Mme GRIGNON Marie Pierre**
- **M. LECA Hilaire**
- **Mme EMMANUELLI Paule**

- **CGT : abstention**

- **FO : abstention**

LISTE D'APTITUDE DE C EN B

Conditions d'inscription 2010

- **Statutaires**

Peuvent être nommés Contrôleurs du Trésor public 2eme classe après inscription sur une liste d'aptitude, les fonctionnaires de catégorie C qui, au 31 décembre de leur nomination justifient d'au moins 15 ans de service effectif accompli en qualité de titulaire.

- attention particulière à porter aux plus de 58 ans

- **Jurisprudentielles**

- ne pas avoir bénéficié de changement de corps par liste d'aptitude depuis moins de 10 ans
- pouvoir dérouler une carrière de contrôleur (toutefois la limite d'âge de 60 ans est supprimée)

- se mettre à la disposition de l'administration pour rejoindre tout poste à l'intérieur du département.
- avoir au minimum la note de référence en 2007-2008-2009.

En 2010, 56 agents remplissent les conditions statutaires dans le département. 39 se sont portés candidats.

La DGFIP annonce pour la Corse du Sud un ratio de 4.90 arrondi à 5 + 1 soit 6 agents à classer.

Les accords de Venaco permettent de classer 1 agent supplémentaire, ce qui porte le nombre d'élus à 7.

Sont proposés et classés aux fins de validation par la CAP Centrale

- Mme SOTON Jocelyne
- Mme ARENA Marie Joséphine
- Mme CRUCIANI Laurence
- M. MULTEDO Jean Philippe
- M. CIARDIELLO Gérard
- Mme ABSOLON Claire
- M. DEIDDA Antoine

FO : pour

CGT : pour

PS : la Direction indique que pour l'année prochaine, les candidats pourraient se voir affectés ailleurs que dans leur poste tout en restant dans le département, conformément aux règles RH.

Les élus CGT félicitent tous les promus de cette session mais regrettent les ratios trop restrictifs qui laissent de nombreux agents insatisfaits.